

Stéphane Pierrard

Congrès FWA 6 février 2008

AIDA

La FJA et la FWA ont travaillé ensemble sur le dossier AIDA durant les négociations. Nous avons mis en lumière les problèmes que comportent ce dossier.

Je constate que ce que nous avons annoncé, et averti, à nos responsables politiques se réalise aujourd'hui dans nos fermes. Par rapport aux problèmes que nous avons identifiés, voici les propositions que nous souhaitons vous présenter :

AU NIVEAU DES CONDITIONS D'ACCES :

1. Il est parfois bien difficile de prouver son expérience professionnelle : selon l'arrêté du Gouvernement Wallon il faut des documents d'attestation de caisse d'assurance sociale.

Nous demandons plus de souplesse dans la reconnaissance de l'expérience professionnelle. C'est pourquoi nous vous suggérons de confier aux agents des services extérieurs le soin d'acter cette expérience pratique.

Nous estimons que la durée exigée (2 à 4 ans), le plus souvent sous statut d'aidant, est exagérée et inappropriée. Nous sommes d'avis qu'il faut, au minimum, revoir cette durée.

Mais l'idéal serait que, plutôt que de fixer une durée, soit réalisé une évaluation des connaissances du jeune candidat à l'installation.

2. Nous aimerions que les cours de remise à jour puissent être suivis dans les 12 mois qui suivent la première

installation, et non dans les 6 mois.

Car les cours ne s'organisent qu'1 fois par an, en hiver.

Et donc pour les jeunes qui sont amenés à s'installer dans l'urgence (en cas de décès d'un parent par exemple) cette mesure est difficile.

3. Il nous semble impossible que les jeunes aient réalisés leur stage avant le 1^{er} juillet 2008, date à laquelle celui-ci sera obligatoire.

Il serait peut-être judicieux de prolonger la période transitoire.

La FJA va remettre un projet au Ministre pour être l'organisme qui coordonne les stages.

A cette occasion, nous avons déjà rencontré nos homologues français qui organisent la formation des maîtres de stage pour connaître leurs techniques, méthodes... Et d'autres échanges sont prévus pour nous préparer.

Car, comme nous l'avons déjà dit, nous ne pouvons accepter un stage sans être certain qu'il soit bénéfique pour le jeune. Il est nécessaire d'être certain que les maîtres de stage ont l'esprit pédagogue.

4. Nous regrettons qu'il faille obligatoirement s'installer à titre principal pour avoir accès aux aides à l'installation. Et par conséquent qu'un jeune qui s'installe partiellement perd à jamais son droit aux aides de première installation.

AUX NIVEAUX ET FORMES D'AIDE

5. Nous demandons qu'un agriculteur qui s'installe sans solliciter AIDA ou avec un plan de développement sans prévoir d'investissement, puisse introduire un plan d'investissement après 2 ans.
Actuellement il est obligé d'attendre 3 ans avant d'investir.
6. Nous continuons à penser qu'il est extrêmement difficile de prévoir ses investissements 3 ans à l'avance, et de prévoir le mois où l'achat sera réalisé.
7. Les critères de subvention permettant de savoir l'octroi du pourcentage d'aide sont parfois compliqués. On ne sait pas toujours à combien on a droit.

A LA SUITE DES PROPOS DE RENE, permettez-moi de vous donner la suite des revendications de la FWA et de la FJA.

8. Nous suggérons que les aménagements intérieurs réalisés au-delà de la construction du bâtiment soient distingués et considérés comme des investissements immobiliers.
De cette manière le plafond pourra être appliqué aux 2 postes séparément.
9. Nous demandons que les contraintes urbanistiques imposées par les permis soient éligibles au taux d'aide à 25%.
Je pense aux constructions en bois, qui sont de + en + souvent exigées par l'urbanisme, et qui améliorent notre paysage et notre cadre de vie.

10. Nous contestons le cas où, lorsqu'un membre a déjà reçu de l'aide pour un matériel auparavant, la CUMA dont il fait partie aujourd'hui ne peut pas recevoir d'aide pour acheter un outil similaire mais plus performant. Alors que c'est justement là l'utilité des CUMA.
11. Nous ne comprenons pas pourquoi les CUMA ne bénéficient pas des 2,5% leur permettant de se faire accompagner par un consultant.
12. Nous n'admettons pas qu'un taux de liaison au sol supérieur à 1 soit un critère d'exclusion.
En effet, si les investissements de l'exploitant contribuent à faire baisser le taux de liaison au sol, il doit pouvoir bénéficier des aides.
13. Les investissements individuels étant simplifiés, nous demandons que le temps de la procédure d'instruction soit plus court et que la décision soit rendue rapidement.
14. Nous demandons qu'une fois les plans notifiés, que les délais de paiement des aides soient clairement signifiés et respectés.
Cela permettra aux agriculteurs de les intégrer dans la gestion de leur trésorerie.
15. Nous trouvons que l'aide apportée aux régions défavorisées ne doit pas être conditionnée à la Liaison au Sol.
Et qu'au moins une Liaison au Sol supérieur à 1 ne conduise pas à une perte pure et simple de l'aide.

Monsieur le Ministre, même si cette liste est déjà très longue, elle est non exhaustive,

Nous vous proposons ici des solutions concrètes qui ne trahissent pas la philosophie de votre réforme des aides.

Ces solutions permettront d'améliorer le dossier.

Nous souhaitons vous rencontrer très prochainement pour une nouvelle concertation et pour prendre en considération ces améliorations.

Comme vous me l'avez confirmé jeudi, nous souhaitons fixer une date, en soirée, très prochainement pour pouvoir en discuter.

Enfin, je ne peux pas terminer ce sujet sans parler de ce qui est peut-être le plus important pour le jeune qui veut s'installer.

Je parle évidemment de la perte de la troisième tranche d'aide de 25.000€ !

Vous en aviez pourtant fait l'un de vos principaux chevaux de bataille lorsque vous nous avez présenté cette réforme.

Nous n'attendons pas de vous des justifications à cette diminution (diminution quand même d'1/3 de l'aide à l'installation !) nous les connaissons !

Par contre, Monsieur le Ministre, nous aimerions connaître vos propositions pour continuer à aider les jeunes à s'installer avec, au minimum, le même niveau d'aide qu'auparavant.

Car, comme vous le savez, les exploitations agricoles sont de + en + grandes et performantes, et donc ont un coût de + en + élevé.

FOR-JA

Ce projet de formation repose sur une analyse du contexte et des objectifs de nos organisations.

Le contexte dans lequel les agriculteurs exercent leur activité a fortement évolué. Les prises de décisions, qui influencent directement ou indirectement le secteur agricole, se font à des niveaux qui se situent bien souvent au-delà du cadre régional, et ce, avec un haut degré de complexité.

Parallèlement, le secteur agricole connaît une diminution de sa représentativité alors que l'agriculture est davantage présente dans différents questionnements contemporains.

Je pense en particulier à la protection de l'environnement, aux bio-énergies, à la qualité de l'alimentation, et aux OGM.

C'est un fait de société : l'investissement dans les structures collectives tend à diminuer. Malgré cela, nos organisations doivent être capables de maintenir et de développer leur présence et leur représentativité au sein de la société pour continuer à défendre au mieux les intérêts de leurs membres.

Ce projet n'a pas pour vocation d'améliorer les capacités technico-économiques de nos futurs chefs d'exploitation. L'objectif est de leur donner différents outils pour leur permettre de s'investir de la façon la plus appropriée possible dans la vie de nos structures - et de défendre et représenter notre secteur.